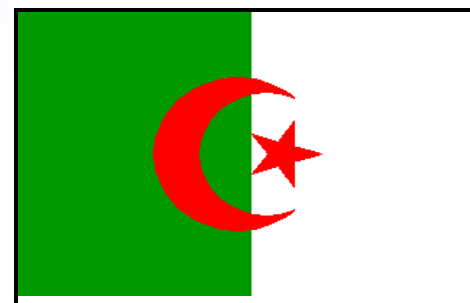




# **Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée**

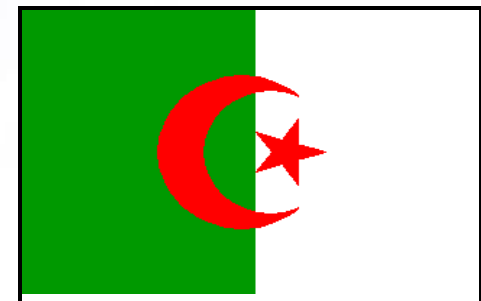




**Financement de l'innovation  
des entreprises  
Echanges de bonnes pratiques  
– MED/UE**

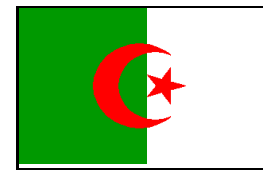
**François-Louis BILLON**

**Alger, 18 juin 2014**





# 1. Caractéristiques du besoin en financement de l'innovation

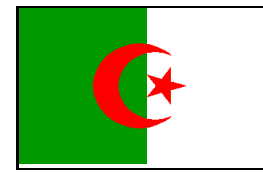


De par sa nature et sa spécificité, l'innovation peine à trouver des financements classiques, ceci car :

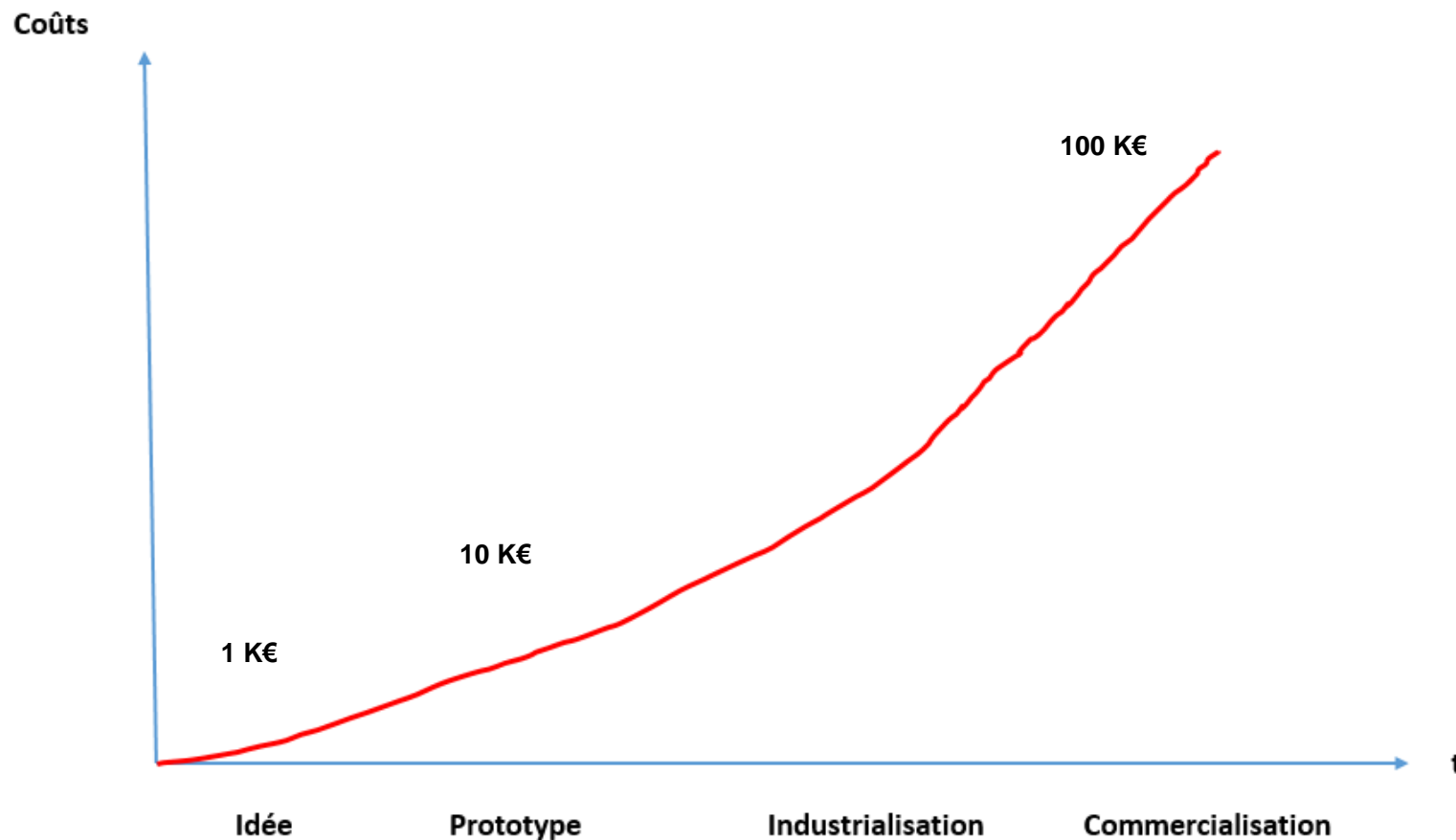
- Un projet d'innovation présente le **risque** de ne pas aboutir aux résultats escomptés : risque technique, risque commercial, risque de sous-dimensionnement. Il ne s'agit pas de mettre en place un investissement classique ayant fait ses preuves ailleurs. Et nous le savons, les financeurs classiques souhaitent être remboursés et minimisent leurs risques.
- Il repose sur une grande partie de **dépenses immatérielles** : dépenses de personnel de recherche, études de marché ou d'impact, dépenses de propriété intellectuelle, etc. Ici encore, les financements classiques s'appuient sur la prise de garantie et ces garanties se prennent par des hypothèques ou des nantissements. Ce qui n'est pas possible pour des investissements immatériels.



# 1. Caractéristiques du besoin en financement de l'innovation

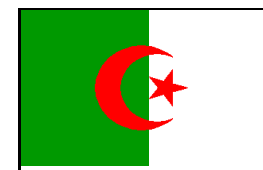


L'innovation nécessite des moyens croissants lorsque l'on se rapproche de l'industrialisation et de la commercialisation.





# 1. Caractéristiques du besoin en financement de l'innovation

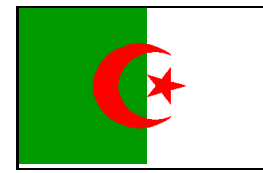


L'innovation nécessite des moyens croissants lorsque l'on se rapproche de l'industrialisation et de la commercialisation.

- Il faut donc aussi penser au financement de **l'augmentation du besoin en fonds de roulement** de l'entreprise lié au développement de l'innovation. Ici encore il s'agit de financer des dépenses immatérielles. Comme les banques classiques prennent rarement en compte plus de 10 à 20 % de ce type de dépenses au regard des investissements matériels, la seule solution pour l'entreprise est de **puiser sur ses fonds propres**.



## 2. Les solutions de financement de l'innovation



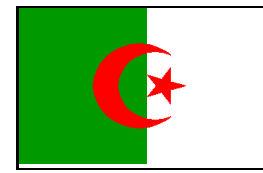
Les principales réponses aux besoins de financement de l'innovation se situent aujourd'hui dans la sphère publique.

Elles peuvent prendre la forme d'**aides directes** :

- **Subventions** allant de 30 à 80 % des dépenses internes et externes engagées par l'entreprise pour le développement de son innovation.
- **Avances remboursables en cas de succès** couvrant en général 50% des dépenses et remboursables à taux d'intérêt nul sur un 4 à 5 ans
- Des prêts à taux 0
- **Aide au recrutement** de « chercheurs » par les entreprises. Ces chercheurs peuvent être des ingénieurs diplômés ou des docteurs



## 2. Les solutions de financement de l'innovation



Elles peuvent prendre la forme d'**aides indirectes** :

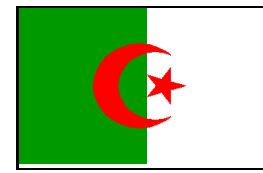
- **Dispositifs de garantie** des prêts accordés par les banques aux entreprises innovantes. L'Etat joue ici son rôle de sécurité afin de minimiser les risques pris par les banques
- **Bonification d'intérêt** des prêts bancaires tournés vers l'innovation
- Prêts dit « **Mezzanine** » qui se situent entre les fonds propres et les prêts bancaires classiques et qui peuvent jouer un effet de levier pour d'autres sources de financement
- La **dotation à des fonds d'amorçage ou de capital risque**, dont la vocation est d'intervenir en fonds propres auprès des start-ups ou des entreprises innovantes. Le principe pouvant aller dans certains cas de 1 € apporté par le privé = 1 € doté par le public.

Enfin elles peuvent prendre la forme d'**aides fiscales** :

- La plus connue est le **Crédit d'Impôt Recherche**



## 2. Les solutions de financement de l'innovation



Les autres réponses aux besoins de financement de l'innovation peuvent aussi être **privées**.

Elles peuvent prendre la forme d'intervention essentiellement en fonds propres:

- Via les fonds de **capital-risque**. L'objectif des fonds de capital risque est de réaliser une plus-value lors de sa sortie du capital de la société
- Via les **Business Angels** ou « Investisseurs providentiels » qui sont des personnes physiques (souvent eux-mêmes chefs d'entreprises) qui investissent sur leurs fonds personnels au capital des entreprises innovantes. Ils peuvent aussi apporter leur expérience

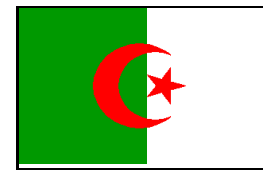
Pour que ces dispositifs soient efficaces il faut une certaine fluidité du marché afin de permettre aux investisseurs de « sortir » dans de bonnes conditions.

Une autre source est apparue récemment au travers du « **Crowdfunding** » ou financement « par la foule »



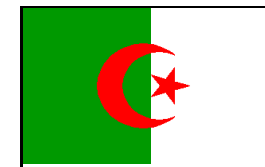


### 3. Exemple de pratiques de financement de l'innovation



- **Aide à l'innovation** en France – Cette aide a été créée lors du premier Programme National de l'Innovation en 1979 et mis en place par l'ANVAR (Agence nationale de l'innovation) intégrée aujourd'hui dans Bpifrance. Il s'agissait d'une avance remboursable en cas de succès à taux 0. Elle était en grande partie régionalisée et seules les décisions d'aides importantes remontaient au niveau national. Son délai d'instruction était fixé à 2 mois maximum. Cette aide existe toujours et est complètement régionalisée.  
<http://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Aide-pour-le-developpement-de-l-innovation>
- **Le diagnostic innovation** Au Canada, France, Tunisie, etc. – Il s'agit d'une aide pouvant aller jusqu'à 90 % du recours à un prestataire qui se rend au sein de l'entreprise et qui permet à l'entrepreneur (petite ou très petite entreprise) de trouver les premières voies pour s'engager vers un projet innovant. L'objectif est de démystifier l'approche de l'innovation et de la rendre accessible même aux petites entreprises.  
[http://creativitequebec.ca/Audit\\_innovation.htm](http://creativitequebec.ca/Audit_innovation.htm)
- **Les bourses CIFRE** en France – Mobidoc en Tunisie – L'objectif de ce financement est de permettre à un jeune doctorant de préparer sa thèse en entreprise. La bourse couvre une partie du salaire du doctorant minimisant l'impact financier pour l'entreprise. Il est possible pour elle d'embaucher définitivement le docteur à la suite de sa thèse, mais elle n'en a pas l'obligation.  
[http://www.anrt.asso.fr/fr/espace\\_cifre/mode\\_emploi.jsp?p=40#.U5XNGfl\\_vh4](http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/mode_emploi.jsp?p=40#.U5XNGfl_vh4)  
[http://www.pasri.tn/sites/default/files/resources/diapos/brochure\\_mobidoc\\_2013.pdf](http://www.pasri.tn/sites/default/files/resources/diapos/brochure_mobidoc_2013.pdf)

### 3. Exemple de pratiques de financement de l'innovation



- **Le Crédit impôt recherche en France** – *Il s'agit d'une réduction d'impôt calculée sur la base des dépenses de R&D engagées par les entreprises. Il est déductible de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés dû par les entreprises au titre de l'année où les dépenses ont été engagées. Il est assis sur le volume des dépenses éligibles déclaré par les entreprises. Il est égal à 30% des dépenses de R&D pour une première tranche jusqu'à 100 millions d'euros. Au-delà de ce seuil, le taux du crédit d'impôt passe à 5% du montant des dépenses de R&D. Ce crédit d'impôt est quelque fois contesté car favorisant surtout les ETI et les grandes entreprises.*

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid67040/cir-credit-d-impot-recherche.html>

- **L'aide aux projets collaboratifs en Europe** – *Il est de plus courant de parler d'innovation ouverte. Les entreprises, notamment les PME ont tout intérêt à se regrouper pour mutualiser et potentialiser leurs moyens pour développer les innovations. Pendant très longtemps les mécanismes de financement étaient surtout adaptés aux entreprises individuelles. A l'inverse, les pouvoirs publics ont tendance à supprimer ces aides pour n'intervenir que sur des projets collaboratifs (incluant en général des laboratoires publics). Ces dispositifs peuvent être nationaux ou européens comme le Label EUREKA ou EUROSTARS.*

<http://www.bpifrance.fr/Trouvez-la-solution-qu-il-vous-faut/Innover/Realiser-mon-projet-innovant/Innover-avec-des-partenaires-etrangers/Aide-au-partenariat-technologique-APT>

<http://www.eurekanetwork.org/>

<https://www.eurostars-eureka.eu/home/what>



**Merci de votre attention**

**Contact :**

**Nom : *François-Louis BILLON***

**Tel: +33 6 20 66 93 98**

**Email: [francoisbillon@aol.com](mailto:francoisbillon@aol.com)**

